

> Dijon

Maison des Entreprises  
 6, allée André Bourland  
 BP 67007  
 21070 DIJON cedex



Secrétariat Alternance /Apprentissage  
 Tél : 03 80 78 79 50  
 cfai21@maisondesentreprises.com

Pôle Commercial et Marketing  
 Sandrine Kubiez / Conseillère Alternance  
 Tél : 03 80 78 79 59 / 06 77 83 73 10  
 sandrine.kubiez@cfai-21.com

**cfai21-71.com**

> Chalon/Saône

Maison des Entreprises 71  
 75, grande rue Saint-Cosme  
 BP 90007  
 71102 CHALON/SAÔNE cedex



Secrétariat Alternance /Apprentissage  
 Tél : 03 85 42 18 21  
 contact@cfai-71.com

Pôle Commercial et Marketing  
 Alexandra Desjours / Conseillère Alternance  
 Tél : 06 81 51 50 12  
 alexandra.desjours@afpibourgogne.com



“Faîtes **GRANDIR** vos **TALENTS**  
 dans l'**INDUSTRIE**,  
**DEVENEZ APPRENTI**”



Hébergement

Possibilité d'hébergement dans les organismes partenaires du Centre de Formation. Pour connaître la liste, se renseigner auprès de nos conseillères alternance.



# L'apprentissage industriel, c'est le choix d'une autre manière d'apprendre

> Une formation gratuite et diplômante > Une expérience professionnelle > Un statut de salarié

## Les FORMATIONS en APPRENTISSAGE

> Diplôme de l'Education Nationale

### CAP RCI

Réalisation en  
Chaudronnerie Industrielle

### BAC PRO TCI

Technicien en  
Chaudronnerie Industrielle

### BAC PRO TU

Technicien d'Usinage

### BAC PRO MEI

Maintenance des  
Equipements Industriels

### BTS CRCI

Conception et Réalisation  
en Chaudronnerie Industrielle

### BTS IPM

Industrialisation des  
Produits Mécaniques

### BTS MI

Maintenance Industrielle

### BTS CRSA

Conception et Réalisation  
de Systèmes Automatiques

### BTS ET

Electrotechnique

### BTS TC

Technico Commercial

### BTS ATI

Assistance Technique  
d'Ingénieur

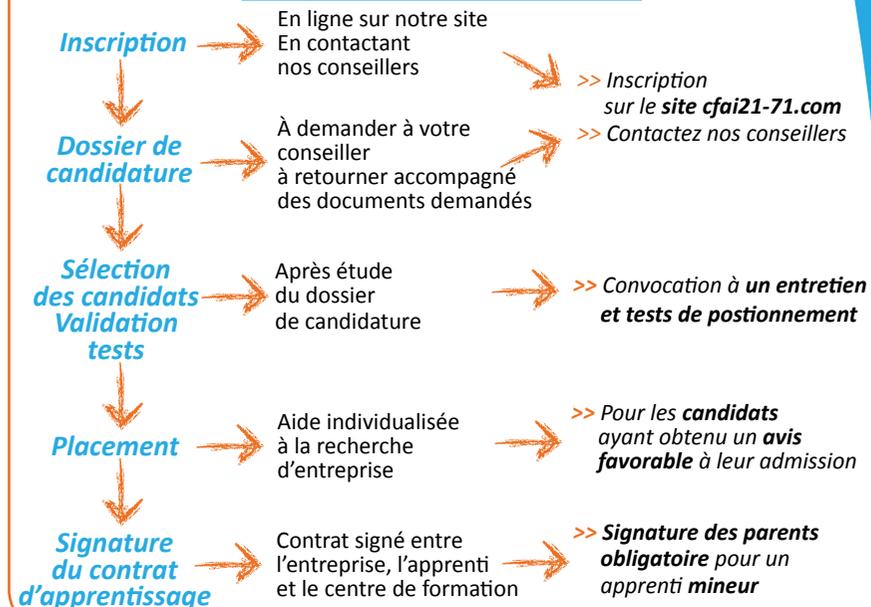
## Les conditions d'ADMISSION

> **Sortie de 3e** : Accès au Bac Pro en 3 ans (classe de seconde).

> **Titulaires d'un CAP ou BEP** (domaine technique) ou **titulaires d'un Bac Pro**, des dérogations sont possibles pour accéder à des niveaux de formations (première ou terminale) sous certaines conditions.

> Examen des dossiers au cas par cas.

## Comment devenir APPRENTI ?



## Le STATUT de l'apprenti

### >> L'âge

De 16 à 25 ans à la signature du contrat.  
Dérogation possible pour les - de 16 ans en fin de 3ème.

### >> Le contrat d'apprentissage

Contrat de travail à durée déterminée.  
L'apprenti est salarié de l'entreprise. Bénéficie des mêmes droits que les autres salariés (protection sociale, congés, allocations...).

### >> La durée du contrat

2 ans pour le BTS / 3 ans pour le BAC PRO.  
Durée variable en fonction de la qualification et de l'origine du recrutement.

### >> L'alternance

2 semaines en entreprise / 2 semaines au centre de formation.

### >> La rémunération

Taux applicables pour les entreprises de la Métallurgie

Niveau de formation / Age	1 <sup>ère</sup> année	2 <sup>ème</sup> année	3 <sup>ème</sup> année
16 à 17 ans révolus	35 % du SMIC	45 % du SMIC	55 % du SMIC
A partir de 18 ans	55 % du SMIC	65 % du SMIC	80 % du SMIC

en % du SMIC ou du salaire minimum conventionnel

